

 **Obligation légale — 1er septembre 2026**

# Facturation électronique : êtes-vous prêt pour le 1er septembre 2026 ?

La checklist du professionnel de santé libéral — 10 points à vérifier avant la rentrée, en 10 minutes.

**01/09/2026**

réception obligatoire pour toutes les entreprises

**01/09/2027**

émission pour les TPE et micro-entreprises

**15 €**

d'amende par facture non conforme (plafond 15 000 €/an)

**100 %**

des praticiens concernés, même exonérés de TVA

## 1 Comprendre ce qui vous concerne

- Je sais que la réception est obligatoire pour moi dès le 1er septembre 2026**  
Même en micro-entreprise, même exonéré de TVA : tout professionnel doit pouvoir recevoir les factures électroniques de ses fournisseurs.
- Je sais que mes notes d'honoraires aux patients ne changent pas**  
La facturation électronique concerne les échanges entre entreprises. Les soins exonérés de TVA (art. 261-4-1° du CGI) sont aussi dispensés du e-reporting.
- J'ai identifié mes éventuelles activités annexes non exonérées**  
Vente de produits, ateliers, formations : ces opérations entrent dans le champ de la réforme dès septembre 2027.
- Je sais qu'un PDF envoyé par email n'est pas une facture électronique**  
Seul un fichier structuré (Factur-X, UBL, CII) transmis via une plateforme agréée répond à la définition légale.

## 2 Vérifier vos informations

- Mon SIREN / SIRET est exact dans mes outils de facturation**  
C'est lui qui vous identifie dans l'annuaire national : vos fournisseurs s'en servent pour vous adresser leurs factures.
- Mes factures patients portent les bonnes mentions**  
Exonération de TVA (art. 261-4-1° du CGI), SIRET, numérotation continue sans trou.
- J'ai listé mes fournisseurs professionnels**  
Bailleur, matériel, expert-comptable, assurance RCP, énergie, téléphonie, logiciels... Ce sont leurs factures que vous recevrez au format électronique.

## 3 Vous équiper avant la rentrée

- Je suis rattaché à une plateforme agréée (PA)**  
Directement, ou via un logiciel de gestion qui l'intègre — le plus simple : zéro compte supplémentaire à administrer.
- Mes factures fournisseurs arriveront à un endroit unique, classées**  
Prêtes pour la comptabilité BNC et la déclaration 2035 — fini la chasse aux justificatifs.
- Mon outil sera prêt pour 2027 sans changement**  
Si votre activité évolue (activités annexes, société), l'émission et le e-reporting doivent pouvoir s'activer au même endroit.

**⚠ Le piège le plus fréquent :** attendre 2027 parce qu'on est en micro-entreprise. 2027, c'est l'échéance d'émission. La réception, elle, s'impose à tous dès **septembre 2026**.

**ClicPratic gère la facturation électronique pour vous**

Réception intégrée via une plateforme agréée, facturation patients conforme, agenda, fichier patients, collecte d'avis — tout dans un seul outil.

**Essai gratuit 30 jours → clicpratic.fr**